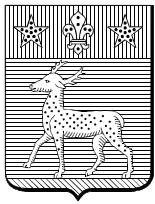


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le trente mars à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 22/03/2018

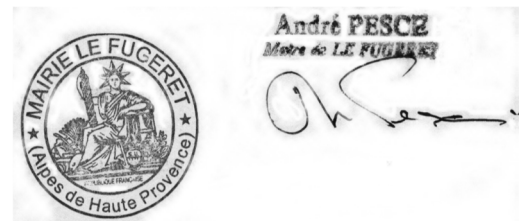
Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., , FAY E.P., LESBROS JM et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absent : Mr JACOMET M..

OBJET : convention pour le déversement des boues dans la station d'épuration de Castellane

Le Conseil Municipal de LE FUGERET autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de CASTELLANE pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction afin que les matières de vidange d'origine domestique soient déversées dans la station d'épuration du bourg sise « les basses listes » au tarif de 48€ le m3.

Fait et délibéré à l'unanimité en Mairie les jour, mois et an que dessus



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2018 004-210400909-20180330-DE_2018_010-DE